

# Comment adhérer à l'UNP


- \* Imprimer le bulletin ci-dessous (format demi-page)
- \* Remplissez le minutieusement sans oublier d'éléments
- \* Joignez une photo d'identité récente
- \* Etablissez un chèque de 35€ à l'ordre de « UNP »
- \* Envoyez votre adhésion : 2 possibilités
  - au siège de l'UNP, qui vous affectera à la section la plus proche de votre domicile
  - directement à votre future section de rattachement. Cette démarche est à privilégier

Pour se faire, prendre contact avec le président de la section que vous souhaitez rejoindre. Vous trouvez toutes les coordonnées nécessaires dans l'onglet « présentation » puis « sections »

<https://www.union-nat-parachutistes.org/presentation/sections/>

- \* Une carte d'adhérent vous sera établie et remise par votre président de section.

*Au plaisir de vous compter prochainement parmi nos membres*

	<b>UNION NATIONALE des PARACHUTISTES</b>	<b>Cadre réservé au Siège</b>
	76 rue Marc Sangnier 94700 MAISONS ALFORT Tél. 01 40 56 06 67 administration@union-nat-parachutistes.org	Carte n° Section
<b>BULLETIN D'ADHESION</b> <i>à remplir en capitales d'imprimerie</i>		
<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>	
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tél. domicile :	Tél. portable :	
Email :		
Date de naissance :	<b>N° de Brevet :</b>	
N° de Carte du Combattant:		
Dernière unité para :	Grade :	
Décorations :		
Campagnes/Opex :		
<b>Vous adresse son adhésion et sa cotisation en tant que membre :</b>		
Titulaire (Breveté militaire/PMP) : <b>35 €</b>	Membre Ami : <b>35 €</b>	<b>Photo récente obligatoire</b>
	Veuve : <b>18 €</b>	
<i>Je soussigné, certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus</i>		
A:	Le	Signature:
<small>Ces informations sont uniquement destinées à la gestion des adhérents. Chacun est libre d'accéder aux informations le concernant. Loi 78-17 du 6 janvier 1978 art 27</small>		